

TABLEAU RECAPITULATIF DES DIAGNOSTICS VENTE ET LOCATION

LES DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES		DPE	ERNT	AMIANTE	PLOMB	LOI CARREZ	GAZ	ELECTRICITE	TERMITES
LOCATIONS					 *				
VENTES	Permis de construire-Après le 1 ^{er} juillet 1997					Si copropriété			
	Permis de construire-Après le 1 ^{er} juillet 1997					Si copropriété	Si installation gaz		
	Bâtiment construit – Avant 1949					Si copropriété	Si installation gaz		

DIAGNOSTICS	BIENS CONCERNES	DATE D'APPLICATION	A JOINDRE	VALIDITE	ZONE CONCERNES
AMIANTE	Tous les biens dont le permis de construire a été délivré avant le <u>01/07/1997</u> .	01 septembre 2002	Au compromis de vente	Illimité si absence. Vérification tous les 3 ans si présence.	France entière.
PLOMB	Tous types de construction achevée avant le <u>01/01/1949</u>	Vente : 25 avril 2006	Au compromis de vente Au bail de location	Illimité si absence. Vente 1 an si présence. Location 6 ans si présence.	France entière.
LOI CARREZ	Bien situé en copropriété (maison ou appartement)	19 juin 1997	Au compromis de vente	Illimité si aucune modification du bâti.	France entière.
GAZ	Installation gaz de plus de 15 ans	1 ^{er} novembre 2007	Au compromis de vente	3 ans	France entière.
ELECTRICITE	Installation électrique de plus de 15 ans	1 ^{er} janvier 2009	Au compromis de vente	3 ans	France entière.
DIAGNOSTIC PERFORMANCE ENERGETIQUE	Tous bâtiment ou partie de bâtiment neuf ou ancien (sauf exceptions : lieux de culte, etc.)	Vente : 1 ^{er} novembre 2006. Location : 1 ^{er} juillet 2007.	Au compromis de vente Au bail de location et neuf au dépôt de permis de construire.	10 ans	France entière.
TERMITES	Tous les bâtiments.	8 juin 1999		6 mois	Suivant arrêtés des mairies

* Bâtiment construit avant 1949

Diagnos tics Amiante – Electricité – Gaz – Termites – Plomb - DPE

4 allée du Tchancat – 33610 Cestas – Tél. 05 57 83 53 16 - Port. : 06 16 32 80 65

E-mail : contact@akay-immo.fr - www.akay-immo.fr – Siret 751 974 841 00015 – APE 7120B